

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 136 (1956)

Vereinsnachrichten: Rapport du délégué de la S.H.S.N. au Comité de la Ligue suisse pour la protection de la nature

Autor: Baer, Jean-G.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'il prêterait ses bons offices pour organiser une séance commune des intéressés avec la Commission fédérale.

Malgré le mauvais temps de cet été, le nombre des visiteurs a encore augmenté par rapport à l'année dernière.

Un cas de braconnage a été constaté dans le Val Foglia, mais malheureusement, les responsables, venus d'Italie, n'ont pu être appréhendés. Un jeune éclaireur, en séjour à Zernez, ayant quitté le sentier autorisé dans le Val Cluozza, a disparu dans les gorges de l'Ova da Cluozza et son cadavre n'a pas été retrouvé.

L'hiver très fortement enneigé a causé une mortalité assez élevée du gibier, toutefois, celle-ci est restée dans les limites que l'on doit qualifier de naturelles. A signaler une augmentation réjouissante du nombre des bouquetins ainsi que du chevreuil. Ce dernier paraît avoir atteint, l'année dernière, le point le plus bas de sa courbe évolutive naturelle. Un aiglon a été élevé dans l'aire d'Il Fuorn, mais les aires de Tantermozza et du Val Foraz, quoique occupées, ont été abandonnées avant la fin de la couvaison par les aigles.

L'activité de la Commission pour l'étude scientifique du Parc national est mentionnée à la page 293 du présent volume.

Le Fonds du Parc national, destiné exclusivement à ce but, atteint à la fin de l'année, la somme de 768703 fr. 55, soit une augmentation de 24686 fr. 45 sur l'année précédente.

Jean-G. Baer

15. Rapport du délégué de la S. H. S. N. au Comité de la Ligue suisse pour la protection de la nature

La 43^e Assemblée générale, tenue à Baden le 26 juin, a pris connaissance de deux projets de réforme des statuts. Le premier, émanant de la Commission officielle *ad hoc*, prévoyait une décentralisation administrative ainsi que la délégation d'une partie des pouvoirs de l'Assemblée générale, à une Assemblée des délégués. Le second projet émanant d'une minorité, dite groupe *Ludin*, renforçait encore la structure centralisatrice actuelle. Par 170 voix contre 123, l'Assemblée de Baden a voté en faveur du premier projet. Toutefois, le Comité a été chargé de désigner une nouvelle Commission avec la tâche de tenter d'unifier les deux projets.

L'activité du Comité s'est naturellement concentrée sur la protection du Parc national ainsi que sur les mesures à prendre en temps opportun.

De toute part, la nature est menacée et il n'est même plus possible de conserver toujours ce que l'on croyait posséder. Le bulletin jouissait, jusqu'ici, d'une large subvention de la part d'un généreux anonyme. Malheureusement, avec le décès de celui-ci, la subvention est éteinte et il a fallu prélever une somme de 20000 fr. sur la part de l'écu d'or pour financer le journal. Les frais administratifs sont également plus élevés à cause de l'adjonction au personnel d'un secrétaire-biologiste. Il est toutefois rassurant de voir que toutes les dettes anciennes ont pu être amorties.

Jean-G. Baer